

LA REGION, TERRITOIRE DE VIE, TERRITOIRE AMENAGE

Les régions sont des espaces géographiques qui s'inscrivent dans le quotidien des Français et des Européens. Échelon intermédiaire entre les territoires de proximité immédiate et le territoire national, les régions sont des collectivités qui accompagnent le dynamisme économique des territoires et mettent en place des politiques d'aménagement. Ce sont des territoires de vie auxquels les habitants s'identifient et qui évoluent grâce à l'aménagement, selon les contraintes et les acteurs qui y vivent. Elles sont également une structure politique et administrative.

Au sein de l'UE, leurs pouvoirs et leurs statuts varient mais elles restent un outil majeur pour l'aménagement des territoires.

En France, les régions ont fait l'objet d'une réforme en 2015. Elles sont plus vastes, moins nombreuses et leurs compétences ont été renforcées pour relever un véritable défi : garantir leur cohésion au sein d'un UE élargie, tout en conciliant compétitivité et développement durable.

Dans quelle mesure la région est-elle un territoire de vie, en France et en Europe ?

I: EDC : LA REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES :

En quoi cette région est-elle un territoire de vie et un territoire aménagé ?

II : LA REGION EN FRANCE, TERRITOIRE DE VIE, TERRITOIRE AMENAGE :

A: La région, une création récente et plusieurs fois modifiée :

Les régions sont une création récente, échelon intermédiaire entre le département et l'État.	Les régions sont une création territoriale récente. Lorsque l'État les a élaborées en 1955, il s'agissait de disposer d'un échelon territorial intermédiaire entre le département et l'État. Leurs limites coïncidaient avec les limites des départements qui les composaient, en nombre variable.
Depuis 1982, ce sont des collectivités territoriales dirigées par un Conseil régional.	Les régions sont devenues, à la suite des lois de décentralisation de 1982, des collectivités territoriales (structure administrative qui a la charge des intérêts de la population et de la gestion d'un territoire. La commune, le département, la région sont des collectivités territoriales), dirigées par un Conseil régional élu tous les 6 ans au suffrage universel qui désigne le président de la collectivité.

<p>Les régions ont été l'objet de plusieurs réformes dont celle de 2015, réduisant leur nombre à 18, pour les adapter aux régions européennes, plus grandes, et renforcer leur compétitivité.</p> <p>Cette réforme laisse cependant subsister des différences entre régions...</p> <p>... et fait l'objet de contestations.</p>	<p>Entre 1982 et 2004, les régions reçoivent de nouvelles compétences : gestion des lycées, TER. En 2003, elles utilisent librement leurs ressources fiscales. Enfin, la réforme territoriale de 2015 en modifie les tracés et les compétences.</p> <p>La carte des régions a été réorganisée par la réforme territoriale de 2015. Cette réforme a modifié des régions jugées trop petites par rapport à la moyenne européenne, et a ainsi réduit le nombre des régions de 22 à 13 régions métropolitaines (Corse comprise), 18 avec les régions ultramarines. L'objectif est d'accroître le poids des régions et de leur donner un périmètre correspondant à leurs compétences élargies.</p> <p>Les limites des régions proviennent d'héritages historiques (provinces de l'Ancien Régime) et de choix politiques, ce qui explique l'hétérogénéité des régions, que la réforme de 2015 a essayé de diminuer sans parvenir à la gommer. La région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est ainsi 10 fois plus vaste que la Corse.</p> <p>La région s'articule de moins en moins autour d'une seule identité. Si certaines régions ont une identité culturelle forte (Corse, Bretagne), d'autres l'ont construite sur un mode de vie commun (PACA, Île-de-France). Mais certaines limites régionales sont contestées. Certains souhaitent un retour à la région historique (Pays Basque, Savoie, Bretagne), des départements contestent leur appartenance régionale pour des raisons économiques ou politiques (Oise)...</p> <p>Les régions françaises sont désormais comparables aux régions européennes.</p>
--	--

B: La région, territoire de vie, territoire aménagé :

<p>La région est un territoire de vie, zone de déplacements familiaux et professionnels.</p> <p>Le but de la réforme de 2015 est</p>	<p>◆ Un territoire de vie :</p> <p>Le territoire régional s'affirme de plus en plus comme un territoire de vie. Sans être un territoire du quotidien, il est parcouru régulièrement par les habitants pour accéder aux services sanitaires, sportifs, culturels et commerciaux. Mais ce sont surtout les raisons professionnelles qui justifient les déplacements dans les régions. On y mène sa vie professionnelle et familiale, on s'y attache à travers des symboles : emblème sur la plaque minéralogique, produits régionaux, langue...</p> <p>Le but de la réforme territoriale est de prendre en compte cette évolution, d'adapter les nouvelles régions aux</p>
--	---

<p>de prendre en compte ce fait et de répondre aux attentes des citoyens à travers le Conseil régional qui fixe la politique de la région.</p>	<p>flux démographiques et économiques autour des métropoles. Ainsi, le Limousin, traditionnellement influencé par Bordeaux, a fusionné avec l'Aquitaine et le Poitou-Charentes et non avec la région Centre-Val de Loire.</p> <p>Aujourd'hui, le Conseil régional représente démocratiquement les habitants d'une région. Il gère le budget et conduit la politique de la région. Ainsi, il répond aux aspirations croissantes des citoyens à une politique de proximité qui permet de s'adapter à leurs besoins.</p>
<p>La région est également un territoire aménagé dont le but est un développement économique équilibré valorisant l'attractivité du territoire</p>	<p>◆ Un territoire aménagé :</p> <p>La région est dotée de compétences en matière d'aménagement local, dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, de la culture et de la santé.</p> <p>Dans le domaine économique (domaine d'intervention principal), la région coordonne sur son territoire les actions des collectivités territoriales et de leurs regroupements. Elle doit donc « discuter » avec les départements et les communes. Elle élabore ainsi un schéma régional de développement économique pour 5 ans, qui a pour but de coordonner les actions de développement économique, de promouvoir un développement économique équilibré et de développer l'attractivité du territoire.</p> <p>Elle exerce une action économique à travers les aides aux entreprises qui peuvent être financières ou immobilières.</p>
<p>La réforme de 2015 a étendu les pouvoirs des régions</p>	<p>La réforme de 2015 étend le pouvoir économique de la région : elle prend en charge les transports scolaires, jusque là gérés par les départements, elle doit dynamiser les territoires en matière d'énergie, transports, tourisme, création de pôles de compétitivité (regroupement d'entreprises et de centres de recherche, publics ou privés, dans le but de développer l'innovation). C'est elle d'autre part qui distribue les crédits européens du</p>
<p>La région intervient ainsi dans des domaines qui concernent directement la vie quotidienne des citoyens : culture, santé, transports, énergie, urbanisme, logements, actions sociales...</p>	<p>FEDER (Fonds européen de développement régional dont le but est de réduire les inégalités régionales dans l'UE).</p> <p>La région intervient dans des domaines qui concernent directement la vie quotidienne des citoyens : logement, urbanisme, action sociale, éducation (gestion des lycées)... Elle s'occupe aussi de la culture (musées et archives régionales, inventaire du patrimoine...).</p> <p>Mais la région intervient surtout dans l'aménagement du territoire français, en étroite collaboration avec les</p>

<p>Les actions de la région sont planifiées et harmonisées avec celles des autres acteurs</p>	<p>autres collectivités territoriales et sous l'égide de l'État qui reste un acteur majeur. Ce dernier coordonne les actions de chacun à partir de la Préfecture de région et du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).</p> <p>Plusieurs plans sont ainsi mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) consigne les orientations futures de la région. Les équipements futurs, les choix économiques, la gestion de l'environnement et du patrimoine sont déterminés par ce document. • Le Contrat de projet État-Région (CPER), pour la période 2007-2013, met en phase les orientations de l'État avec les priorités de la Région dans des domaines concernant la compétitivité et l'attractivité du territoire, la promotion du développement durable et la cohésion sociale et territoriale. • Le schéma régional de transport : la région s'occupe des transports en commun non urbains ainsi que des transports ferroviaires régionaux (hors Île-de-France). • La région est un des acteurs du développement durable, comme en témoigne le développement des Agendas 21 locaux.
<p>car les actions régionales doivent s'insérer dans le cadre de l'UE</p>	<p>Les actions régionales doivent de plus s'insérer dans un cadre européen. Le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), mis en place en 1999, oriente les interventions de soutien de l'UE à l'échelon régional.</p>

C: Enjeux et défis des régions :

<p>Malgré la réforme de 2015, les régions restent contrastées</p> <p>4 régions réalisent plus de la moitié du PIB français</p> <p>La région IDF se détache sur tous les plans</p>	<p>◆ Des régions contrastées :</p> <p>Plus de la moitié du Produit Intérieur Brut (PIB) français est réalisée par 4 régions : Île-de-France (Paris), Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon), Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (Bordeaux) et Nord-Pas-de-Calais-Picardie (Lille).</p> <p>L'IDF réalise à elle seule 30 % de la richesse nationale car elle dispose de nombreux atouts. Tout d'abord, elle a une population de 11,7millions d'habitants. D'autre part, elle dispose de fonctions de commandement politique</p>
--	---

	<p>(présence du gouvernement et des administrations centrales), économique (présence des institutions financières et des sièges sociaux des grandes entreprises) et culturel (présence des universités, des musées, des grands médias. . .).</p> <p>A l'image de l'IDF, chaque région est organisée autour d'une métropole qui offre les équipements et les services indispensables : aéroport, palais des congrès, équipements sportifs. . .</p> <p>Les régions les moins riches souffrent de la désindustrialisation (Lorraine), de l'enclavement ou de l'isolement (Corse).</p>
<p>Les aides de l'État et de l'UE ont réduit les écarts</p>	<p>Les aides massives de l'UE et de l'État français ont réduit les écarts entre les régions. L'accent a été mis notamment sur les transports avec la construction des trains à grande vitesse. La mobilité de la population française et européenne a rendu les territoires interdépendants. Les jeunes s'installent dans les grands centres urbains pour faire leurs études et trouver des emplois tandis que les retraités se dirigent vers les régions littorales et montagneuses.</p> <p>Les campagnes françaises ont attiré des milliers d'Européens à hauts revenus (Anglais, Néerlandais. . .) qui ont repeuplé les villages désertés par les jeunes. Les transports mais aussi les nouvelles technologies réduisent les distances et permettent l'apparition de nouveaux modes de travail (télétravail. . .).</p>
<p>mais des difficultés subsistent à l'intérieur des grandes agglomérations et dans les ROM</p>	<p>Les difficultés les plus importantes se situent aujourd'hui à l'intérieur des grandes agglomérations où la ségrégation socio-spatiale se renforce. Des résidences fermées sur le modèle américain des "<i>Gated communities</i>" apparaissent.</p> <p>Les ROM (Régions d'outre-mer) connaissent toujours des situations difficiles malgré les transferts financiers consentis par la métropole. Le souvenir de l'esclavage reste vivace et les tensions sont souvent fortes entre groupes sociaux. D'autre part, il y a très peu d'activités manufacturières.</p> <p>L'économie qui repose sur l'agriculture et sur un secteur tertiaire hypertrophié ne peut offrir suffisamment d'emplois aux nombreux jeunes.</p> <p>Les ROM, qui sont surtout des îles, souffrent de leur isolement. Elles développent le tourisme pour valoriser leur patrimoine naturel exceptionnel mais souffrent de la concurrence d'autres destinations qui offrent les mêmes</p>

<p>Les régions doivent s'intégrer à la mondialisation, source de dynamismes</p>	<p>prestations mais à des coûts très inférieurs (République dominicaine...).</p> <p>◆ Les régions face à la mondialisation et au DD :</p> <p>La mondialisation est une chance pour les régions car elle permet d'attirer les touristes et les IDE (Investissements Directs à l'Étranger). Pour capter les flux, l'État a changé de stratégie. Dans le passé, pour lutter contre la désertification et la crise des vieilles industries (acier, textile...), il encourageait le départ des services publics, des centres de recherche vers la province. Aujourd'hui, cette politique de déconcentration est abandonnée et on renforce le rayonnement de la région-capitale et des métropoles. Les régions mettent en avant leurs atouts pour séduire les investisseurs : main d'œuvre qualifiée sans être trop coûteuse, qualité des transports, cadre naturel, absence de pollution. . . Si les médias évoquent régulièrement les délocalisations d'usines vers les pays émergents, ils parlent moins des entrepreneurs chinois qui installent des unités de production dans l'Hexagone.</p>
<p>et prendre en compte le DD en adoptant un SRADDT</p>	<p>Le modèle de développement prédateur et productiviste que nous connaissons depuis deux siècles est à bout de souffle. Il faut réduire la pression sur les ressources, les gaspillages et les atteintes à l'environnement. Le développement durable est une chance pour les régions les moins développées qui n'ont pas été polluées par l'industrialisation et qui peuvent impulser une croissance verte. En accord avec l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992, les régions adoptent un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).</p>
<p>Certaines régions souhaitent devenir des « écorégions »</p>	<p>Elles poussent au développement d'une agriculture écologique. L'Union européenne agit dans le même sens car la Politique Agricole Commune se "<i>verdit</i>". Les régions rurales aspirent à devenir des "<i>écorégions</i>" ; elles valorisent leur patrimoine naturel (parc "<i>Vulcania</i>" en Auvergne. . .) et développent le tourisme vert (VTT. . .). Même si la tâche est ardue, des régions peuplées se lancent aussi dans le développement durable pour améliorer le cadre de vie et trouver des relais de croissance.</p> <p>En Bretagne, la pollution des eaux et des sols par l'agriculture intensive a provoqué le phénomène des algues vertes. Dans les grandes villes, la pollution liée à la circulation automobile est devenue une menace pour la</p>

santé publique.

Bilan partie 2 :

- 1- Définissez « collectivité territoriale ».
- 2- Dans quel but ont été créées les régions ?
- 3- Citez différentes réformes ayant modifié le statut des régions.
- 4- Quel était le but de la dernière réforme ? Quand a-t-elle eu lieu ?
- 5- En quoi la région est -elle un territoire de vie ?
- 6- En quoi la région est-elle un territoire aménagé ?
- 7- Quels sont les domaines d'intervention de la région ?
- 8- Citez des exemples de plans d'aménagement établis par la région.
- 9- A quels enjeux et défis sont confrontés les régions ?

III : LA REGION DANS UN AUTRE PAYS EUROPEEN : LA CATALOGNE:

A: Les régions en France et en Europe:

Les régions en Europe présentent une grande diversité (superficie, population, dynamisme, pouvoirs...) mais elles ont toutes les mêmes buts : mieux s'insérer à l'espace européen et mondial.	<p>En Europe, les régions présentent une grande diversité, mais toutes cherchent à mieux s'insérer à l'espace européen et mondial.</p> <p>Les régions européennes présentent des différences de taille, de population et de richesse.</p> <p>Les régions françaises sont plus vastes que les régions tchèques ou bulgares, mais plus petites que les régions espagnoles ou allemandes. De même, les écarts de richesse sont de 1 à 11 à l'échelle européenne et les écarts de densités de population vont de 1 à 20 entre certaines régions néerlandaises et finlandaises. La région européenne la plus peuplée, l'Île-de-France compte 400 fois plus d'habitants que certaines régions finlandaises.</p> <p>Mais la diversité concerne surtout les pouvoirs de ces régions.</p>
Certains États, petits, ne possèdent pas d'échelon régional.	<p>Certains États européens, de petite taille comme la Slovaquie ou les États baltes n'ont pas d'échelon régional.</p> <p>Quelques États européens ont adopté un régime fédéral comme l'Allemagne qui accorde une grande autonomie à ses Länder, alors que d'autres sont très centralisés comme la France ou la Grèce. Toutefois, si dans ces derniers États le rôle des régions a été longtemps marginal, il s'est accru du fait de la décentralisation.</p>
Les États fédéraux accordent plus de pouvoirs à leurs	<p>Le cas de l'Espagne est révélateur. Après un régime politique très centralisé, la création des « communautés autonomes » en 1978 a permis aux régions d'acquiescer, si elles le souhaitaient une autonomie économique mais</p>

<p>régions.</p>	<p>aussi politique. : la Galice ou la Catalogne disposent du statut de « nationalité historique » et de pouvoirs plus étendus que les lander allemands.</p> <p>Depuis la constitution de 1978, chacune de 17 communautés autonomes ou Généralités, dispose d'un statut propre pour exercer son pouvoir, d'un gouvernement, d'un Parlement et même de symboles forts de l'identité régionale : armoiries, drapeau, parfois hymne.</p> <p>Les communautés autonomes jouissent d'une totale autonomie pour mener à bien leur politique de dépenses et ont la capacité de créer leurs propres ressources fiscales, mais elles n'ont pas l'autonomie judiciaire (c'est pour cette raison que l'Espagne n'est pas un État fédéral).</p> <p>42% de tous les fonctionnaires et 35% des dépenses publiques totales de toutes les administrations publiques relèvent des communautés autonomes.</p> <p>Le problème des régionalismes est récurrent en Espagne depuis 2 siècles. La Catalogne, la Galice, le Pays basque ont des langues à part entière et des mouvements nationalistes actifs. Une constitution fondée sur le « régime des autonomies » régionales était indispensable pour maintenir l'unité du pays.</p>
------------------------	--

B: L'exemple de la Catalogne :

<p>La Catalogne est une communauté autonome, constituée de 4 provinces, située au N-E de l'Espagne et aux compétences fortes</p> <p>Son poids démographique et économique est majeur en</p>	<p>Dossier p. 56-57 : La Catalogne, une région autonome en Espagne.</p> <p><i>La Catalogne, l'une des 17 communautés autonomes, est constituée de 4 provinces: Barcelone, Gérone, Lérida et Tarragone. Elle se distingue par sa force identité culturelle (avec sa langue, le catalan), par le dynamisme de son économie et de sa richesse précoce. Très tôt marquée par l'industrialisation, elle abrite aujourd'hui encore la plus forte concentration industrielle du pays. Egalement 1° région touristique espagnole, la Catalogne fournit 19% du PIB national et 27% des exportations alors qu'elle ne compte que 17% de la population.</i></p> <p>La Catalogne est une communauté autonome du nord-est de l'Espagne, aux compétences fortes et possédant un statut propre.</p> <p>La Généralité de Catalogne a un poids démographique et économique très important en Espagne. En effet, la population dépasse les 8 millions d'habitants (ce qui est bien plus que la communauté de Madrid) et le PIB</p>
---	---

Espagne, 2° région la plus riche du pays	régional/hbt dépasse les 30 000 euros (30 500 euros en France et 27 500 en Aquitaine) ce qui fait de la Catalogne la 2° région espagnole la plus riche. De plus, la Catalogne est aujourd'hui une des 10 1° régions européennes.
Le dynamisme de Barcelone en est un facteur	Ce dynamisme s'explique notamment par la puissance économique de Barcelone, puissance qui se lit dans le tissu urbain avec notamment la constitution d'un quartier d'affaires imposant à proximité de la Méditerranée.
Barcelone est une métropole de plus en plus investie en Europe	La Catalogne entre aujourd'hui en concurrence avec Madrid notamment en raison de la puissance économique de Barcelone, véritable métropole économique. Elle a de plus en plus de poids au sein de l'UE.
Mais ce poids ainsi que les particularismes forts de la région entrent parfois en conflit avec la capitale.	<p>Mais les particularismes de la Catalogne entrent en conflit avec la capitale. La Catalogne est en effet une région à forte identité. Elle bénéficie depuis 1979 d'un statut d'autonomie régionale qui a été élargi en 2006 et qui lui permet d'intervenir dans des secteurs variés (éducation, SS, culture, aménagement du territoire...). De plus, ses particularités régionales sont mises en avant à partir du moment où le catalan a le même statut officiel que le castillan.</p> <p>Des tensions entre la généralité de Catalogne et l'État espagnol peuvent subvenir à partir du moment où les lois adoptées par la Catalogne peuvent aller à l'encontre de l'unité du pays. Ceci peut fragiliser l'unité de la nation espagnole. D'autant plus que beaucoup de Catalans considèrent qu'ils constituent une nation.</p>

Bilan partie 3 :

1- Quelle est la place des régions en Europe ?

2- En quoi la Catalogne présente-t-elle un statut différent de celui des régions françaises ?

CONCLUSION :

Les régions sont des territoires qui sont aujourd'hui au cœur des politiques de développement et d'aménagement des États et de l'UE. Cette situation explique pourquoi les questions de la taille, des limites, de l'identité culturelle et du poids des régions font débat en France et en Europe.

Ce débat présente 2 aspects. Le 1° oppose d'une part les régionalistes (et indépendantistes) qui revendiquent l'identité culturelle forte de leur région et voudraient qu'elle ait encore plus d'autonomie et d'autre part les partisans du maintien de l'unité des États.

Ce débat est particulièrement sensible au Pays basque, en Catalogne, en Corse, en Écosse... Il peut déboucher sur la contestation des limites

régionales comme c'est le cas pour la Bretagne.

Le 2° aspect du débat porte sur le redécoupage régional en France et sur la création de régions très fortes, de « taille européenne » ou de « mégarégions » capables d'être des territoires moteurs à l'échelle mondiale ou européenne. La mégarégion serait ainsi un très grand territoire autour d'une métropole de rang mondial.

Les partisans de cette vision pensent qu'au lieu de lutter contre la suprématie de la région parisienne (et de développer les métropoles régionales françaises pour éviter les déséquilibres territoriaux), il faudrait au contraire tout faire pour la renforcer et rendre cette région plus compétitive à l'échelle internationale.